

cette pollution. Il est possible que le gouvernement s'engage à faire des dépenses pour la mise en œuvre de certains programmes, mais cette disposition est très vague et elle ne porte personne à croire que le gouvernement fédéral veut y participer.

Autant dire la vérité. Les assemblées législatives des provinces aiment collaborer avec le gouvernement fédéral dans les domaines où l'on doit leur fournir des fonds. Les gouvernements provinciaux n'aiment pas avoir à dépenser de l'argent tandis que le gouvernement fédéral se croise les bras en disant: «Allez-y, les gars; nous espérons que vous ferez du bon travail car nous avons adopté des lois qui, nous l'espérons, porteront remède à la situation, et c'est à vous de fournir les fonds.» C'est là que nous nous sommes fourvoyés pour la loi sur les ressources en eau du Canada, et le présent bill ne vaut pas mieux à mes yeux. C'est l'argent qui compte, et on en manque.

Rien n'indique que le gouvernement fédéral s'engagera à faire les dépenses dans ce domaine et les prévisions budgétaires déposées récemment accusaient une rapide augmentation des dépenses, mais certainement très peu de fonds pour la mise en application de cette mesure. Par conséquent, monsieur l'Orateur, il ne me semble pas probable que les provinces adoptent des mesures législatives concomitantes ou collaborent au programme, à moins que le gouvernement fédéral ne soit prêt à une contribution financière, ce qui n'est indiqué ni dans le bill, ni même dans les propos préliminaires du ministre.

D'entrée de jeu, j'ai dit que les objectifs de ce bill sont méritoires. Un effort sérieux a été fait par les auteurs de ce projet de loi en vue de couvrir les données du problème dans le cadre manifestement restreint tracé par la politique du gouvernement qui, une fois de plus, laisse terriblement à désirer en ce qui concerne la coopération avec les provinces. On aurait, de toute évidence, pu faire bien des choses pour améliorer ce bill. Je le répète, les auteurs de cette mesure législative se sont prudemment frayé un chemin à travers les problèmes constitutionnels sans les aborder vraiment de face.

J'espère que ce bill sera efficace. Il va de soi que nous souhaitons qu'il soit transmis au comité afin que nous ayons l'occasion de l'améliorer, mais il lui manque l'essentiel. La coopération des provinces qui serait nécessaire pour combler les fissures entre les deux niveaux de compétence n'est pas prévue dans ses dispositions. Ce bill est sans trame et nous avons, une fois de plus, affaire à un projet de loi fédéral dont la compétence est limitée et qui ne met pas vraiment en place les moyens qui permettraient d'enrayer la pollution dans l'ensemble du pays.

**M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec énormément d'intérêt les observations que mes divers préopinants ont faites au sujet de ce bill. A divers points de vue, j'ai trouvé plus intéressantes que toutes les autres celles qu'a faites le ministre en présentant le bill, non pas parce que son intervention était nécessairement meilleure que celle du député que nous venons juste d'entendre, le député de Parry Sound-Muskoka (M. Aitken), mais parce que, naturellement, nous attendons de la personne qui présente un bill à la Chambre qu'elle nous en donne la portée et les objectifs fondamentaux au stade de la deuxième lecture.

● (3.40 p.m.)

Le ministre, comme il le fait habituellement quand il s'attaque à des sujets qui touchent la pollution ou les normes, se fait des plus éloquents. Il nous a formulé ses idées avec force conviction. Cependant, je crois que si on examine les faits, la teneur du bill est quelque peu déroutante. J'aime entendre le ministre dire qu'il croit en des normes nationales, à l'égard de la pollution de l'air ou de l'eau ou de toute autre forme de pollution. Moi aussi je crois en des normes nationales et ce sont là des idées qu'il faudrait répandre par tout le Canada. Nous, plus particulièrement, qui avons l'avantage d'être députés du Parlement fédéral du Canada, nous avons la responsabilité d'y voir. Mais un problème se pose, lorsque nous avons un ministre qui en présentant le bill donne l'impression que celui-ci en réalité renferme des éléments qui en fait n'y sont pas. C'est un danger que j'ai vu se poser dans le cas du bill que nous étudions en ce moment comme dans le cas de certains autres bills dont nous avons traité ces derniers mois.

Si le ministre avait dit aujourd'hui dans son entrée en matière que ce bill constituait un premier pas en direction de la création de normes nationales relatives aux agents de contamination dégagés dans l'air ambiant, je crois qu'il aurait été plus prêt de la vérité en ce qui concerne le fond du bill. Mais si j'ai bien entendu, le ministre a dit catégoriquement qu'il créait des normes nationales, applicables à l'ensemble du Canada, et non pas seulement à l'échelle provinciale ou municipale.

Ce sont des paroles courageuses, de celles que nous aimons entendre de la bouche d'un ministre chargé dans une certaine mesure de veiller à la qualité de l'environnement, qu'il ait ou non le titre correspondant. Mais si on examine le fond du bill, on s'aperçoit que ses auteurs se sont donnés beaucoup de mal pour ménager les susceptibilités constitutionnelles de certaines autorités provinciales. Il n'est pas certain que cela soit nécessaire ou souhaitable étant donné la réalité actuelle de la vie politique canadienne, et étant donné les attitudes qu'adoptent de temps à autre certains premiers ministres provinciaux du Canada. Si je voulais m'apesantir sur cette question, je pourrais peut-être relever les propos du premier ministre de la Colombie-Britannique. Mais ce qui est important, c'est que ce bill ne crée pas de normes nationales. Je ne crois pas que nous rendions service aux Canadiens en essayant de donner l'impression que par ce bill nous réglons de façon définitive et complète les problèmes de la réglementation et le contrôle des dégagements qui s'échappent dans l'air ambiant, pour reprendre les termes du bill.

Ce que nous devrions faire en discutant un tel bill, c'est d'insister sur le fait que nous sommes en train de réunir les éléments d'une nouvelle constitution. Nous nous penchons sur des sujets qui, à ce stade de notre histoire, revêtent la plus grande importance pour tous les Canadiens. Il nous incombe, en discutant d'un bill comme celui-ci, de tenter de faire comprendre aux Canadiens que nous devons travailler dans un cadre constitutionnel très étroit lorsqu'il s'agit de problèmes comme ceux-ci. N'allons pas croire, ou faire croire aux Canadiens, que de fait nous établissons des normes uniformes et complètes à l'échelle nationale par ce que nous proposons ici aujourd'hui.